

Ingénieurs de la fonction publique : vers la parité ?

Si personne, dans l'esprit, ne conteste le principe de parité entre les fonctions publiques, les statuts particuliers des corps de l'État et des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale constituent des obstacles aujourd'hui quasiment insurmontables à sa mise en œuvre. Un jugement du Conseil d'État¹ est encore venu le rappeler tout récemment.

Les deux organisations professionnelles d'ingénieurs, le SNITPECT pour les ingénieurs des TPE et l'AITF se sont rapprochées pour tenter de faire évoluer la législation.

Des intérêts partagés

Il faut dire que le transfert de compétences et de moyens dans le cadre de la phase II de la décentralisation a fortement sensibilisé les ingénieurs de l'État; ils seront environ 500, dans un avenir proche, à être « invités » à rejoindre les collectivités locales. Il est donc naturel que leur organisation représentative revendique des conditions de carrière et d'avancement équivalentes à celles dont ils bénéficient dans leur corps actuel d'appartenance. Quant aux territoriaux, ils revendiquent naturellement les mêmes perspectives d'avancement que leurs collègues de l'État. Ils sont aussi soucieux du devenir du réseau scientifique et technique de l'État auquel ils ont fréquemment recours, et dont l'avenir n'est évidemment pas assuré. Pourquoi l'État maintiendrait-il à leur niveau actuel des services dont il n'aura plus totalement le besoin, les missions auxquelles ils participent étant largement transférées aux collectivités locales ?

Une déclaration commune

Les deux principales organisations d'ingénieurs de la fonction publique ont signé une déclaration commune qui, actant du besoin d'une expertise technique de haut niveau, tant de la FPE que de la FPT demande :

- la mise en œuvre, en droit et en fait,

des conditions de la mobilité, donc de déroulement de carrière interfonctions publiques. La décentralisation constituera alors une chance unique de mutualisation et de valorisation des compétences :

- que soit mis un terme aux écarts statutaires persistant entre fonctions publiques qui pénalisent recrutement et mobilité, dans un contexte de concurrence où les besoins en cadres techniques sont déjà très prégnants;
- que la parité entre corps et cadres d'emplois équivalents soit affirmée sans restriction, tant en ce qui concerne les échelles indiciaires, les déroulements de carrière, les régimes indemnitaires, les niveaux de formation en début comme en cours de carrière, les fonctions et les responsabilités accessibles pour chaque grade;
- la mise en place d'un réseau scientifique et technique permettant de mutualiser les savoir-faire, à la gouvernance duquel les collectivités territoriales et leurs agents soient associés.

Vers un statut d'ingénieur interfonctions publiques

Pour permettre aux ingénieurs des TPE de rejoindre les collectivités locales dans de bonnes conditions, « ce que nous revendiquons, avec l'AITF, c'est un statut d'ingénieur interfonctions publiques, de l'aménagement et du développement durable des territoires, à trois niveaux de grades, une homologation statutaire complète pour les ingénieurs de la FPE et de la FPT » précise Pascal Pavageau, secrétaire général du SNITPECT.

A priori, le gouvernement n'est pas hostile à cette homologation. Brice Hortefeux, ministre délégué aux collectivités territoriales, a écrit au ministre de l'Équipement une lettre dont les termes confirment clairement cet objectif. Ce dernier lui a fait part de son accord sur cette perspective. Le DGCL, Dominique Schmitt, a, lors des assises de l'AITF en juin dernier, annoncé la même intention. Un projet de texte est promis avant la fin de l'été 2006 ; à défaut, il y a fort à parier qu'aucun des 500 ingénieurs de TPE transférables ne sera volontaire et le SNITPECT n'aura aucun état d'âme pour entraver le processus de décentralisation en matière de transfert des agents. Et si l'on devait aboutir à ce type de blocage, ce serait, comme le dit Pascal Pavageau, « à mettre au compte des momies du temple de la FPE ».

1. Conseil d'État n° 261807.

Luc Miltgen

